

NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Le samedi de 10h à 12h (sauf en juillet/août)

Mail : mairie@tulette.fr
Site internet : www.tulette.fr
Tél. : 04 75 98 32 02

LA POSTE

Horaires d'ouverture :
Lundi de 9h00 à 12h30
Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Samedi 10h-12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DRÔME SUD PROVENCE

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Service administratif : 04-75-96-63-02
Service déchets : 04 75-96-06-12
Mail : infotri@ccdsp.fr

GENDARMERIE Saint Paul Trois Châteaux

1 rue chatillon 26130 St Paul
Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche 9h-12 et de 15h à 18h
Téléphone : 04 75 04 70 67

LA BRIGADE DE PROXIMITÉ est joignable
au 06 80 41 78 98

DÉCHÈTERIE

Horaires d'ouverture
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants est effectué par les services de la Communauté de Communes. Il est nécessaire de s'inscrire au 04 75 96 06 12 (Attention : ce service ne concerne que les déchets que vous n'êtes pas en mesure d'emporter vous-mêmes à la déchetterie de par leur taille)

POMPIERS TULETTE : 18

GENDARMERIE : 17
Suze la Rousse : 04 75 04 80 01
Saint Paul Trois Châteaux : 04 75 04 70 67

S.A.M.U : 15

MÉDECINS
Dr Kaneko : 04 75 98 33 86
Dr Vincent : 04 75 98 30 33

DENTISTES
Régine VERMEIRE et BELLIER Tanguy : 04 75 98 36 38

INFIRMIÈRES
Cabinet d'infirmières Le Patio : 04 75 98 31 56
RENAUD Nathalie/AYELA Dominique : 06 83 66 93 19

PHARMACIE : 04 75 98 32 32

AMBULANCES/TAXIS/POMPES FUNÈBRES
Patricia BARTHEZ : 04 75 98 35 84

ÉCOLES
Elémentaire : 04 75 98 32 29
Maternelle : 04 75 98 31 90

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES : 04 75 98 34 38

TRÉSOR PUBLIC
Saint Paul Trois Châteaux :
04 75 04 70 13

PRÉFECTURE
Valence : 04 75 79 28 00

SOUS PRÉFECTURE
Nyons : 04 75 26 20 33

PÔLE EMPLOI
Pierrelatte : 3945

CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
Valence : 08 20 25 26 10

FRANCE TÉLÉCOM
Renseignements : 1014
Dépannage : 1013

SYNDICAT R.A.O
Sainte Cécile Les Vignes :
04 90 30 16 18

SAUR
Sainte Cécile Les Vignes :
04 83 06 70 02

CENTRE ANTIPOISON
Marseille : 04 91 75 25 25

La Propreté du village est l'affaire de tous

Un des premiers constats de la municipalité installée depuis le 25 mai 2020 pointe la nécessité d'entretenir les rues et les espaces publics au niveau propreté et enherbement.

Les agents des services techniques s'y attèlent au quotidien en assurant en plus le ramassage des dépôts sauvages, des encombrants qui ne doivent pas être déposés près des poubelles, les déjections animales et salissures diverses que des habitants peu scrupuleux laissent sur la chaussée. Ces tâches d'entretien représentent plus d'une cinquantaine d'heures par semaine de travail donc un budget de dépenses de fonctionnement très important. A cela se rajoutent tous les frais d'intervention d'enlèvement ou de dépollution dus aux comportements de certains habitants, en 3 mois, ce sont 5000€ qui ont été dépensés pour pallier ces incivismes.

Avec les services techniques et les élus différentes dispositions sont étudiées pour remédier à ces situations coûteuses et pénalisantes pour l'environnement, notre cadre de vie, et l'image de notre village.

Nous rappelons et recommandons aux habitants des gestes et comportements d'usagers responsables comme :

- Bien fermer les sacs poubelle avant de les mettre dans les poubelles et non à côté,
- Aller jeter dans un autre container si le bac le plus proche est plein,
- Ramasser les déjections de son animal dans la rue avec des sacs disponibles en mairie,
- S'inscrire auprès de la communauté de commune pour bénéficier de l'enlèvement mensuel des encombrants et respecter les conditions (téléphone 04 75 96 06 12),
- Balayer les feuilles et les papiers devant sa porte ou son portail ou le long de son mur de clôture,
- Ramasser les papiers volants et publicité qui jonchent la chaussée et les avaloirs des eaux pluviales aux abords de son habitation,
- Entretien sa haie de clôture pour quelle ne dépasse pas sur les trottoirs ou le chemin ; les habitants qui ont des haies gênantes vont être appelés à y remédier.
- Éviter de stationner longuement sur les trottoirs ce qui empêche le nettoyage et la circulation normale des piétons ; les administrés concernés seront rappelés à l'ordre.

Un programme de nettoyage éco citoyen à l'instar de la journée nationale va permettre une participation des Tulettiens désireux de restaurer la propreté dans notre village et une conscience éco citoyenne.

Un travail de réflexion avec le service des déchets de l'intercommunalité Drôme sud Provence récemment mis en place aura pour but de trouver des solutions plus satisfaisantes pour le traitement et le ramassage des ordures. Les frais de fonctionnement pour l'enlèvement et le traitement des déchets doivent être raisonnés. Pour un avenir moins pollué, chacun doit se sentir concerné.

Durant l'exercice 2021 seront envisagées par le conseil municipal des mesures de surveillance et l'organisation des pénalités en cas d'incivisme constaté.

La plupart des Tulettiennes et Tulettiens souhaitent un village propre et accueillant ; ceci est réalisable si les volontés et les actes respectueux des habitants se conjuguent aux travaux des agents municipaux.

TÉLÉALERTE : CII TELECOM

La Mairie de Tulette s'est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la commune, en cas de situation de crise (inondations, tempêtes, accidents industriels, incident sanitaire ou autres catastrophes). Ce nouveau service est gratuit pour les personnes inscrites.

Vous avez été inscrit automatiquement si vous habitez à Tulette et que vous êtes présent dans l'annuaire public universel.

Vous êtes absent de l'annuaire public universel ou vous travaillez à Tulette sans y résider, et vous souhaitez être alerté ?

Allez sur le site de la Mairie :
www.tulette.fr

TULETTE actu - N° 01

Directeur de publication : Sylvie Molinie - Réalisation/Impression : www.graphot.fr
Numéro tiré à 1 100 exemplaires